



BOURGEOISIE D'ARBAZ

COMPTES 20204



A V I S

L'assemblée **bourgeoisiale** est convoquée

JEUDI 12 JUIN 2025 A 19 H 00

au foyer de la salle polyvalente.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée du 28 février 2025
2. Présentation des comptes 2024
3. Rapport de l'auditeur
4. Approbation des comptes 2024 et décharge aux organes responsables
5. Demandes d'agrégation
6. Divers

Les comptes de la bourgeoisie et le p.-v. de l'assemblée de février 2025 sont disponibles au bureau communal, pendant les heures habituelles d'ouverture du guichet, 20 jours avant l'assemblée. Ils peuvent aussi être consultés sur le site Internet de la commune.

Les citoyennes et citoyens sont invités à poser leurs questions par écrit ou directement à secretariat@arbaz.ch jusqu'au dimanche soir précédant l'assemblée. Ainsi le Conseil sera en mesure d'y répondre de manière référencée.

Arbaz, le 20 mai 2025

BOURGEOISIE D'ARBAZ

Le Président
Jean-Michel BONVIN

Le Secrétaire
John TORRENT

MESSAGE INTRODUCTIF COMPTES 2024 BOURGEOISIE D'ARBAZ

Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'art. 7 a. 1 de la loi sur les communes du 05 février 2004, le conseil bourgeoisial a l'honneur de vous présenter les comptes de la bourgeoisie pour l'année 2024.

Ceux-ci ont été adoptés en séance du Conseil bourgeoisial et sont soumis à votre approbation selon les dispositions légales en vigueur.

Dans sa volonté de présenter la gestion financière, le patrimoine et les dettes de la bourgeoisie de manière claire, l'administration bourgeoisiale publie la présente brochure. Le détail des comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice sous examen peut être consulté sur le site internet de la commune ou obtenu auprès du secrétariat communal.

1. APERCU GENERAL

Avec un total de revenus financiers de **CHF 729'620.24** et un total de charges financières de **CHF 512'848.08** le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de **CHF 216'772.16**.

Après comptabilisation des amortissements pour **CHF 1'000.-** et des prélèvements sur les fonds de financements spéciaux (fonds de reboisement) de **CHF 71'081.70**, le compte de résultats présente un bénéfice de **CHF 286'852.87**.

Compte de résultats	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart C24 - B24	Ecart en %
Charges financières	329'946.22	348'300.00	512'848.08	164'548.08	47.2%
Revenus financiers	867'219.19	609'300.00	729'620.24	120'320.24	19.7%
Marge d'autofinancement	537'272.97	261'000.00	216'772.16	-44'227.84	-16.9%
Amortissements planifiés	-1'000.00	-3'800.00	-1'000.00	2'800.00	-73.7%
Prélèvement s/fds de financements spéciaux			71'080.71	71'080.71	
Excédent de revenus (+) / charges (-)	536'272.97	257'200.00	286'852.87	-118'108.55	-45.9%

La dépense prévue au budget pour le patrimoine administratif n'a pas été réalisée.

Compte des investissements	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart C24 - B24	Ecart en %
Dépenses	24'250.00	35'000.00	-	-35'000.00	-100.0%
Recettes	79'200.00	-	-	0.00	
Investissements nets (+) / désinvestissement (-)	-54'950.00	35'000.00	-	-35'000.00	-100.0%

2. EVOLUTIONS DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

Aucun investissement n'ayant été réalisé, le compte de financement présente un excédent de **CHF 216'772.16**.

Financement	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart C24 - B24	Ecart en %
Marge d'autofinancement	537'272.97	261'000.00	216'772.16	-44'227.84	-16.9%
Investissements nets	-54'950.00	35'000.00	-	-35'000.00	
Excédent (+) / Insuffisance (-)	592'222.97	226'000.00	216'772.16	-9'227.84	-4.1%

L'excédent du bilan passe de **CHF 2'371'097** au 31.12.2023 à **CHF 2'657'949** au 31.12.2024.

Modification de fortune	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart C24 - B24	Ecart en %
Excédent de revenus, charges	536'272.97	257'200.00	286'852.87	29'652.87	11.5%
Excédent (+) / découvert du bilan (-)	2'371'097.00	2'628'297.00	2'657'949.87	29'652.87	1.1%

Les capitaux de tiers de **CHF 1'069'410** au 31.12.2023 se montent à **CHF 1'081'567.96** au 31.12.2024.

Modification des engagements	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart C24 - B24	Ecart en %
Variation capitaux de tiers	-592'223.00	-226'000.00	12'157.96	213'842.04	94.6%
Capitaux de tiers	1'069'410.00	843'410.00	1'081'567.96	238'157.96	28.2%

3. COMPTE DE RESULTATS ECHELONNE

La recommandation n°4 sur la présentation du compte prévoit deux niveaux de résultats. Le premier renseigne sur le résultat opérationnel (exploitation et financement O1) et le deuxième sur le résultat extraordinaire (E1). Le résultat total du compte modifie l'excédent ou le découvert au bilan. Les imputations internes ne sont pas présentées.

En regard du budget, les charges d'exploitation ont augmenté de **CHF 149'918.90** ou de 201.6%. Les revenus d'exploitation affichent une augmentation de **CHF 216'994.61** ou de 268.9%.

Ainsi, le résultat provenant de l'activité d'exploitation (R1) présente un excédent de revenus de **CHF 73'425.71** en amélioration de **CHF 67'075.71** par rapport au budget.

Le résultat provenant de l'activité de financement (R2) de **CHF 213'427.26** est en diminution de **CHF 37'422.74**. Le compte 2024 ne présente pas de charges et de revenus extraordinaires. Le total du compte affiche un résultat de **CHF 286'852.97** en amélioration de **CHF 29'652.97** par rapport au budget 2024 ou de 11.5%.

Compte de résultats échelonnés	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart C24 - B24	Ecart en %
30 Charges de personnel	1'113.90	2'000.00	615.85	-1'384.15	-69.2%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	27'970.00	34'600.00	189'290.15	154'690.15	447.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'000.00	3'800.00	1'000.00	-2'800.00	-73.7%
35 Attributions aux fonds de financements spéciaux	-	-	-	0.00	
36 Charges de transferts	31'926.79	33'950.00	33'362.90	-587.10	-1.7%
Total des charges d'exploitation	62'010.69	74'350.00	224'268.90	149'918.90	201.6%
42 Taxes	83'201.98	80'700.00	101'173.90	20'473.90	25.4%
43 Revenus divers	271'718.03			0.00	
45 Prélèvements s/fds fin. Spéciaux			71'080.71	71'080.71	
46 Revenus de transferts	31'360.00		125'440.00	125'440.00	
Total des revenus d'exploitation	386'280.01	80'700.00	297'694.61	216'994.61	268.9%
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	324'269.32	6'350.00	73'425.71	67'075.71	1056.3%
34 Charges financières	268'935.53	277'750.00	289'579.18	11'829.18	4.3%
44 Revenus financiers	480'939.18	528'600.00	503'006.44	-25'593.56	-4.8%
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	212'003.65	250'850.00	213'427.26	-37'422.74	-14.9%
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	536'272.97	257'200.00	286'852.97	29'652.97	11.5%

38 Charges extraordinaires	-	-	-	0.00	
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	0.00	
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	-	-	-	0.00	
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	536'272.97	257'200.00	286'852.97	29'652.97	11.5%

3.1 CHARGES D'EXPLOITATION

Charges de personnel (30)

Les charges de personnel (membres de la commission bourgeoisiale) sont inférieures au montant prévu au budget.

Biens et services et autres charges d'exploitation (31)

Les charges augmentent de **CHF 154'690.15**. Des travaux de revitalisation des pâturages boisés de la Comba, Vermenala et Incron ont été réalisés pour un montant de **CHF 161'390.10**. Le montant de subventionnement de ces derniers se retrouve dans les revenus de transfert (46).

Amortissements du patrimoine administratif (33)

Les amortissements des actifs appartenant au patrimoine administratif s'effectuent en fonction de leur durée d'utilisation et de la catégorie d'immobilisations. Les taux d'amortissement sont mentionnés dans l'annexe aux comptes. Les amortissements affichent une diminution de **CHF 2'800**, en fonction des investissements nets réalisés. Les dévalorisations des participations du patrimoine financier figurent dans les charges financières (34) pour un total de **CHF 168'169.16**.

Charges de transferts (36)

Les charges de transferts diminuent de **CHF 587.10** et concernent les contributions versées à la municipalité (frais d'administration) au canton (frais d'analyses), aux organisations privées (associations) et aux ménages bourgeois.

3.2 REVENUS D'EXPLOITATION

Taxes (42)

Les diverses taxes causales (émoluments d'agrégation) et redevances d'utilisation (turbinage) facturées aux bénéficiaires d'une prestation sont en hausse de **CHF 20'473.80** par rapport au budget. Une augmentation des redevances et participations de la société Comba Energies explique cette différence.

Prélèvements sur les fonds de financements spéciaux (45)

Le montant de **CHF 71'080.71** concerne la dissolution du fonds de reboisement.

Revenus de transfert (46)

Les revenus de transfert d'un montant de **CHF 125'440** concernent le 2^{ème} acompte de la subvention du canton pour un projet de biodiversité en forêt « Pâturages boisés de la vallée de la Sionne, Comba d'Arbaz ».

3.3 CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

Charges financières (34)

Les charges financières sont en hausse par rapport au budget de **CHF 11'829.15**. Elles comptabilisent les charges d'intérêts, d'exploitation et les dévalorisations des biens du patrimoine financier. Des frais d'exploitation et d'électricité en hausse pour la gestion du réseau d'eau potable cette augmentation.

Revenus financiers (44)

Les revenus financiers composés des intérêts des prêts d'actionnaire, des dividendes du patrimoine administratif, des revenus de location des différents biens bourgeoisiaux et de la vente d'eau sont inférieurs

de **CHF 25'593.56** par rapport au budget. Des ventes d'eau aux communes de Grimisuat et de Sion inférieures aux prévisions expliquent en partie cette différence.

4. LE COMPTE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

L'investissement prévu pour le patrimoine administratif n'a pas été réalisé.

Les investissements du patrimoine financier à hauteur de **CHF 528'219.16** ont été réalisés pour la deuxième étape de l'assainissement du réservoir de Procatrué et pour le changement des filtres de l'unité n°2 de la station d'ultrafiltration. Ils transitent directement par le bilan.

Les sources de financement provenant de l'exploitation ne suffisent pas à couvrir la totalité de ces investissements. L'excédent de dépenses de **CHF 72'197.13** n'a pas nécessité l'octroi d'un emprunt.

Dépenses d'investissements selon les natures (patrimoine administratif)	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart C24_B24	Ecart en %
50 Immobilisations corporelles		35'000.00		-35'000.00	
55 Participations et capital social	24'250.00			0.00	
Total des dépenses PA	24'250.00	35'000.00	0.00	-35'000.00	
Recettes d'investissements selon les natures (patrimoine administratif)	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024	Ecart C24_B24	Ecart en %
60 Transfert au patrimoine financier				0.00	
63 Remboursement de prêts	79'200.00			0.00	
Total des recettes	79'200.00	0.00	0.00	0.00	
Investissements nets (- négatifs)	-54'950.00	35'000.00	0.00	-35'000.00	0.00
Dépenses d'investissements patrimoine financier					
Réseau d'eau potable	384'435.81	300'000.00	528'219.16	228'219.16	
Excédent de dépenses	329'485.81	335'000.00	528'219.16	-263'219.16	
Financement					
Excédents de revenus	536'272.97	257'200.00	286'852.87	29'652.87	11.5%
+ Amortissements PA	1'000.00	3'800.00	1'000.00	-2'800.00	-73.7%
+ Réévaluation PF	146'085.81	150'100.00	168'169.16	18'069.16	12.0%
Source de financement provenant de l'exploitation	683'358.78	411'100.00	456'022.03	44'922.03	10.9%
Utilisation des fonds pour l'investissement	329'485.81	335'000.00	528'219.16	193'219.16	57.7%
Excédents de recettes (+) / dépenses (-)	353'872.97	76'100.00	-72'197.13	-148'297.13	-194.9%

5. LES INDICATEURS FINANCIERS BOURGEOISIAUX

Pour évaluer la situation financière des bourgeoisies valaisannes, 8 indicateurs financiers ont été retenus dans le cadre de l'introduction du MCH2. Ils servent à analyser l'équilibre budgétaire de la collectivité, la qualité de la gestion financière et l'importance de l'endettement.

Evolution indicateurs	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
2. Degré d'autofinancement (I2)	-977.75%	745.71%	
	récession	Haute conjoncture	
3. Part des charges d'intérêts (I3)	2.68%	3.55%	2.64%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	123.31%	138.42%	135.08%
	moyen	moyen	moyen

Evolution indicateurs	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
5. Proportion des investissements (I5)	11.65% eff. d'inv. Moyen	16.15% eff. d'inv. moyen	0.00% eff. d'inv. Faible
6. Part du service de la dette (I6)	2.80% charge faible	4.17% charge faible	2.78% charge faible
7. Dette nette par bourgeois-e-s	-5393 patrimoine net	-5986 patrimoine net	-5961 patrimoine net
8. Taux d'autofinancement (I8)	51.95% bon	42.84% bon	27.07% bon

Taux de l'endettement net

Ce ratio calcule la dette nette en % des revenus fiscaux. Etant donné que la bourgeoisie n'a pas de revenus fiscaux, ce ratio ne peut pas être calculé.

Degré d'autofinancement

Aucun investissement n'ayant été réalisé pour le patrimoine administratif en 2024, la valeur n'est pas calculée.

Part des charges d'intérêts

Le ratio est de 2.64%. Une valeur inférieure à 4% est considérée comme bonne.

Dette brute par rapport aux revenus

Ce ratio compare la dette brute par rapport aux revenus. Une valeur comprise entre 100 & 150% est considérée comme moyenne.

Proportion des investissements

Ce ratio compare les investissements bruts réalisés aux dépenses totales (dépenses courantes et d'investissement). Un résultat inférieur à 10% dénote un effort d'investissement faible.

Part du service de la dette

Cette valeur indique la part des revenus absorbée par les charges d'intérêts nets et par les amortissements du patrimoine administratif. Avec un taux inférieur à 5%, la charge est qualifiée de faible.

Dette nette par bourgeois

Ce ratio mesure l'importance de la dette par rapport au nombre de bourgeois. Le patrimoine par bourgeois augmente encore et se monte à **CHF 5'961** au 31.12.2024

Taux d'autofinancement

Ce ratio informe sur la part des revenus courants qui nous reste en main pour financer nos investissements. Un taux supérieur à 20% est considéré comme bon.

6. CONCLUSIONS

Les finances bourgeoises demeurent saines malgré les investissements réalisés pour le patrimoine financier et la politique appliquée par le Conseil bourgeois permet stabiliser la dette tout en améliorant la qualité des différents services et des infrastructures.

L'exercice 2024 peut être qualifié de bon et la bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements. Il est donc proposé à l'assemblée d'accepter les comptes bourgeoisiaux 2024.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

La bourgeoisie d'Arbaz

Compte de résultats échelonné		Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	1'113.90	2'000.00	615.85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	27'970.00	34'600.00	189'290.15
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	1'000.00	3'800.00	1'000.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
36 Charges de transferts	CHF	31'926.79	33'950.00	33'362.90
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	62'010.69	74'350.00	224'268.90
Revenus d'exploitation				
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	83'201.98	80'700.00	101'173.80
43 Revenus divers	CHF	271'718.03	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	71'080.71
46 Revenus de transferts	CHF	31'360.00	-	125'440.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	386'280.01	80'700.00	297'694.51
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		324'269.32	6'350.00	73'425.61
34 Charges financières	CHF	268'935.53	277'750.00	289'579.18
44 Revenus financiers	CHF	480'939.18	528'600.00	503'006.44
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	212'003.65	250'850.00	213'427.26
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		536'272.97	257'200.00	286'852.87
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	536'272.97	257'200.00	286'852.87

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2023	Budget 2024	Compte 2024
--	----------------	----------------	----------------

Compte de résultats

Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF	329'946.22	348'300.00
Revenus financiers	+ CHF	867'219.19	609'300.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	537'272.97	261'000.00
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	537'272.97	261'000.00
Amortissements planifiés	- CHF	1'000.00	3'800.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	71'080.71
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-
Excédent de revenus	= CHF	536'272.97	257'200.00

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	24'250.00	35'000.00
Recettes	- CHF	79'200.00	-
Investissements nets	= CHF	-	35'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	54'950.00	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	537'272.97	261'000.00
Investissements nets	- CHF	-	35'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	54'950.00	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-
Excédent de financement	= CHF	592'222.97	226'000.00

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passif	provenance des fonds (+)	
	Augmentation des actifs et diminution des passifs	emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		286'852.87
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-
	Amortissements planifiés	+	1'000.00
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	-
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	71'080.71
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	-
	Attributions au capital propre	+	-
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire			216'772.16
	Dépenses d'investissements		
50	Immobilisations corporelles	-	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	-
56	Propres subventions d'investissement	-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
	Recettes d'investissements		
60	Transferts au patrimoine financier	+	-
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	-
64	Remboursement de prêts	+	-
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			-
	Etat 31.12.2023	Etat 31.12.2024	
100	Disponibilités et placements à court terme	767'965.78	953'254.78
101	Créances	74'240.46	51'538.15
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	355'080.01	61'373.50
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	1'873'000.00	2'233'050.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	88'953.15	187'085.50
201	Engagements financiers à court terme	20'456.79	10'482.46
204	Passifs de régularisation	-	-
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	960'000.00	884'000.00
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			-31'483.16
29	Capital propre	2'442'177.31	2'657'949.47
Variation des liquidités et placements à court terme			185'289.00
100	Disponibilités et placements à court terme	767'965.78	953'254.78
			185'289.00

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2023

Etat 31.12.2024

1	Actif	3'511'587.25	3'739'517.43
	Patrimoine financier	3'070'286.25	3'299'216.43
100	Disponibilités et placements à court terme	767'965.78	953'254.78
101	Créances	74'240.46	51'538.15
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	355'080.01	61'373.50
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	1'873'000.00	2'233'050.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	441'301.00	440'301.00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	142'001.00	141'001.00
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	217'800.00	217'800.00
145	Participation capital social	81'500.00	81'500.00
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	3'511'587.25	3'739'517.43
	Capitaux de tiers	1'069'409.94	1'081'567.96
200	Engagements courants	88'953.15	187'085.50
201	Engagements financiers à court terme	20'456.79	10'482.46
204	Passifs de régularisation	-	-
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	960'000.00	884'000.00
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	2'442'177.31	2'657'949.47
29	Capital propre	2'442'177.31	2'657'949.47

Compte de résultats selon les tâches		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	37'814.40	42'110.08	42'150.00	40'000.00	37'179.40	46'190.95
8	Economie publique	1'200.00	305'878.03	9'200.00	2'800.00	162'590.10	206'356.91
9	Finances et impôts	291'931.82	519'231.08	300'750.00	566'500.00	314'078.58	548'153.09
Total des charges et des revenus		330'946.22	867'219.19	352'100.00	609'300.00	513'848.08	800'700.95
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		536'272.97		257'200.00		286'852.87	

Compte de résultats selon les natures		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel		1'113.90		2'000.00		615.85	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		27'970.00		34'600.00		189'290.15	
33 Amortissements du patrimoine administratif		1'000.00		3'800.00		1'000.00	
34 Charges financières		268'935.53		277'750.00		289'579.18	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		-		-		-	
36 Charges de transferts		31'926.79		33'950.00		33'362.90	
37 Subventions redistribuées		-		-		-	
38 Charges extraordinaires		-		-		-	
39 Imputations internes		-		-		-	
41 Patentes et concessions			-		-		-
42 Taxes			83'201.98		80'700.00		101'173.80
43 Revenus divers			271'718.03		-		-
44 Revenus financiers			480'939.18		528'600.00		503'006.44
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-		-		71'080.71
46 Revenus de transferts			31'360.00		-		125'440.00
47 Subventions à redistribuer			-		-		-
48 Revenus extraordinaires			-		-		-
49 Imputations internes			-		-		-
Total des charges et des revenus		330'946.22	867'219.19	352'100.00	609'300.00	513'848.08	800'700.95
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		536'272.97		257'200.00		286'852.87	

Compte des investissements selon les tâches		Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	24'250.00	-	35'000.00	-	-	-
8	Economie publique	-	-	-	-	-	-
9	Finances et impôts	-	79'200.00	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes		24'250.00	79'200.00	35'000.00	-	-	-
Excédent de dépenses			-		35'000.00		-
Excédent de recettes		54'950.00		-		-	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Compte 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		35'000.00		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	24'250.00		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		79'200.00		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	24'250.00	79'200.00	35'000.00	-	-	-
Excédent de dépenses		-		35'000.00		-
Excédent de recettes	54'950.00		-		-	

Aperçu des indicateurs financiers

2. Degré d'autofinancement (I2)	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	-977.7%		-1372.2%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2023	2024	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	2.7%	2.6%	2.7%

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2023	2024	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	123.3%	135.1%	129.0%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2023	2024	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	11.7%	0.0%	4.4%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2023	2024	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	2.8%	2.8%	2.8%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2023	2024	Moyenne
Dette nette I par habitant	-5393	-5961	-5678

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	62.0%	27.1%	45.2%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissem ent	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Municipal	Montant	Assemblée primaire				
			Conseil Municipal	Assemblée primaire								
1089	Réservoir Procatrué & UF	500000	20.11.2023	14.12.2023					500000	528218	-	

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.



Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée primaire
OGFCo, art. 83 et 84

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.
 Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau des participations

[illegible]

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	2'442'178	286'853	71'081	2'657'949
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre				-
291	Fonds classés dans le capital propre	71'081		71'081	-
294	Réserves de politique budgétaire				-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299	Excédent/découvert du bilan	2'371'097	286'853		2'657'949

Tableau des garanties

[illegible]

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Service	Compte bilan	Compte amort.	Désignation	Valeur comptable au 01.01.24	Investissements 2024	Subventions et participations 2024	Valeur à amortir a 31.12.2024	Amortissements 2024 (calculés)	Amortiss. 2024 effectifs	Valeur comptable au 31.12.2024	Taux moyen selon ordonnance	Contrôle
	108		Autres immobilisations corporelles PF	1'873'000.00	528'219.16	0.00	2'401'219.16	168'085.30	168'169.16	2'233'050.00	0	7.00
	1089.00	963.3441.01	Réseau eau potable Gô	11'000.00			11'000.00	770.00	800.00	10'200.00	7	7.27
	1089.01	963.3441.01	Station d'ultrafiltration	740'000.00	142'600.00		882'600.00	61'782.00	61'800.00	820'800.00	7	7.00
	1089.02	963.3441.01	Conduites réseau EP	809'000.00			809'000.00	56'630.00	56'600.00	752'400.00	7	7.00
	1089.03	963.3441.01	Sources et captation EP	45'000.00			45'000.00	3'150.00	3'200.00	41'800.00	7	7.11
	1089.04	963.3441.01	Réservoirs EP	266'000.00	385'619.16		651'619.16	45'613.30	45'619.16	606'000.00	7	7.00
	1089.05	963.3441.01	Vignes (avec guérite)	2'000.00			2'000.00	140.00	150.00	1'850.00	7	7.50
	140		Immobilisations corporelles du PA	142'001.00	0.00	0.00	142'001.00	980.00	1'000.00	141'001.00	7	0.70
0	1400.00		Terrains bâtis	35'000.00			35'000.00	0.00	0.00	35'000.00	0	0.00
8	1401.00		Routes d'alpage	14'000.00			14'000.00	980.00	1'000.00	13'000.00	7	7.14
8	1404.00	818.3300.10	Alpage de Métal (avec chottes)	1.00			1.00	0.00	0.00	1.00	0	0.00
8	1405.00		Forêts	93'000.00			93'000.00	0.00	0.00	93'000.00	0	0.00
	145		Participations aux entreprises publiques	299'300.00	0.00	0.00	299'300.00	0.00	0.00	299'300.00	0	0.00
	1444.00		Prêt à Comba Energies SA	217'800.00			217'800.00	0.00	0.00	217'800.00	0	0.00
	1454.00		Actions Comba Energies SA	81'500.00			81'500.00	0.00	0.00	81'500.00	0	0.00
			Totaux	2'314'301.00	528'219.16	0.00	2'842'520.16	169'065.30	169'169.16	2'673'351.00		

Comptes 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.			Comptes 2024 Charges Fr. Revenus Fr.	Ecart 2024 Fr. %
		0	ADMINISTRATION GENERALE		
37 814.40	42 150		Charges	37 179.40	4 971 - 11.79
42 110.08	40 000		Revenus	46 190.95	6 191 + 15.48
	2 150 -		Excédent de charges		
4 295.68 +			Excédent de revenus	9 011.55	
		02	Services généraux		
37 814.40	42 150		Charges	37 179.40	4 971 - 11.79
42 110.08	40 000		Revenus	46 190.95	6 191 + 15.48
	2 150 -		Excédent de charges		
4 295.68 +			Excédent de revenus	9 011.55	
		022	Services généraux		
37 892.95	39 350		Charges	37 179.40	2 171 - 5.52
22 660.98	20 550		Revenus	18 240.95	2 309 - 11.24
15 231.97 -	18 800 -		Excédent de charges	18 938.45	
		30	Charges de personnel	615.85	1 384 - 69.21
1 113.90	2 000	300	Autorités et commissions	615.85	1 384 - 69.21
1 113.90	2 000	3000	Salaires, indemnités journalières et jet ons de présence des membres d'autorités	615.85	1 384 - 69.21
1 113.90	2 000	3000.01	Indemnités commission	615.85	1 384 - 69.21
7 570.70	7 100	31	Charges de biens et services et autres c harges d'exploitation	6 310.20	790 - 11.12
7 570.70	6 100	313	Prestations de services et honoraires	6 150.20	50 + 0.82
4 124.30	3 100	3130	Prestations de services de tiers	3 555.80	456 + 14.70
4 011.10	3 000	3130.01	Frais de représentation et de réception	3 440.00	440 + 14.67
113.20	100	3130.02	Frais bancaires	115.80	16 + 15.80
3 446.40	3 000	3132	Honoraires de conseillers externes, expe rts, spécialistes, etc.	2 594.40	406 - 13.52
3 446.40	3 000	3132.01	Frais fiduciaire	2 594.40	406 - 13.52
	1 000	319	Diverses charges d'exploitation	160.00	840 - 84.00
	1 000	3199	Autres charges d'exploitation	160.00	840 - 84.00
	1 000	3199.01	Frais divers	160.00	840 - 84.00
29 208.35	30 250	36	Charges de transfert	30 253.35	3 + 0.01
8 000.00	8 000	361	Dédommagements à des collectivités publi ques	8 000.00	

Comptes 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.		Comptes 2024 Charges Fr. Revenus Fr.	Ecart s 2024 Fr. %
		022 Services généraux		
8 000.00	8 000	3612 Dédommagements aux communes et aux assoc iations intercommunales	8 000.00	
8 000.00	8 000	3612.01 Dédommagements frais d'administration	8 000.00	
21 208.35	22 250	363 Subventions à des collectivités publique s et à des tiers	22 253.35	3 + 0.02
250.00	250	3636 Subventions aux organisations privées à but non lucratif	250.00	
250.00	250	3636.01 Cotisations aux associations	250.00	
20 958.35	22 000	3637 Subventions aux ménages privés	22 003.35	3 + 0.02
20 958.35	22 000	3637.01 Subventions aux ménages bourgeois	22 003.35	3 + 0.02
3 750.00	1 500	42 Taxes et redevances	2 750.00	1 250 + 83.33
3 750.00	1 500	421 Emoluments pour actes administratifs	2 750.00	1 250 + 83.33
3 750.00	1 500	4210 Emoluments administratifs	2 750.00	1 250 + 83.33
3 750.00	1 500	4210.01 Emoluments agrégation	2 750.00	1 250 + 83.33
18 910.98	19 050	44 Revenus financiers	15 490.95	3 559 - 18.68
310.98		440 Revenus des intérêts	400.95	401 +
310.98		4400.00 Intérêts des liquidités	400.95	401 +
18 600.00	19 050	445 Revenus financiers de prêts et de partic ipations du PA	15 090.00	3 960 - 20.79
14 850.00	14 850	4450 Revenus de prêts PA	10 890.00	3 960 - 26.67
14 850.00	14 850	4450.01 Intérêts prêt d'actionnaire Comba SA	10 890.00	3 960 - 26.67
3 750.00	4 200	4451 Revenus de participations PA	4 200.00	
3 750.00	4 200	4451.01 Dividendes patrimoine administratif	4 200.00	
		029 Immeubles administratifs		
78.55 -	2 800	Charges		2 800 -
19 449.10	19 450	Revenus	27 950.00	8 500 + 43.70
19 527.65 +	16 650 +	Excédent de revenus	27 950.00	
78.55 -		31 Charges de biens et services et autres c harges d'exploitation		
78.55 -		312 Alimentation et élimination, biens-fonds PA		
78.55 -		3120 Alimentation et élimination, biens-fonds PA		
78.55 -		3120.01 Electricité		
	2 800	33 Amortissements du patrimoine administrat if PA		2 800 -

Comptes 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.			Comptes 2024 Charges Fr. Revenus Fr.	Ecart s 2024 Fr. %
		029	Immeubles administratifs		
	2 800	330	Amortissements des immobilisations corpo relles du PA		2 800 -
	2 800	3300	Amortissements planifiés, immobilisation s corporelles		2 800 -
	2 800	3300.40	Amortissements ordinaires terrains bâtis		2 800 -
19 449.10	19 450	44	Revenus financiers	27 950.00	8 500 + 43.70
19 449.10	19 450	447	Revenus des immeubles PA	27 950.00	8 500 + 43.70
19 449.10	19 450	4470	Loyers et fermages, immeubles PA	27 950.00	8 500 + 43.70
19 449.10	19 450	4470.01	Revenus location	27 950.00	8 500 + 43.70

Comptes 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.		Comptes 2024 Charges Fr. Revenus Fr.	Ecart s 2024 Fr. %
		8	ECONOMIE PUBLIQUE	
1 200.00	9 200		Charges	153 390 + 1667.28
305 878.03	2 800		Revenus	203 557 + 7269.89
	6 400 -		Excédent de charges	
304 678.03 +			Excédent de revenus	
		81	Agriculture	
1 000.00	6 000		Charges	5 000 - 83.33
2 800.00	2 800		Revenus	2 800.00
	3 200 -		Excédent de charges	
1 800.00 +			Excédent de revenus	
		818	Agriculture de montagne	
1 000.00	6 000		Charges	5 000 - 83.33
2 800.00	2 800		Revenus	2 800.00
	3 200 -		Excédent de charges	
1 800.00 +			Excédent de revenus	
	5 000	31	Charges de biens et services et autres c harges d'exploitation	5 000 -
	5 000	314	Réfection et entretien courants	5 000 -
	5 000	3144	Entretien des bâtiments et immeubles	5 000 -
	5 000	3144.02	Frais d'entretien alpages et bâtiments	5 000 -
1 000.00	1 000	33	Amortissements du patrimoine administrat if PA	
1 000.00	1 000	330	Amortissements des immobilisations corpo relles du PA	
1 000.00	1 000	3300	Amortissements planifiés, immobilisation s corporelles	
1 000.00	1 000	3300.10	Amortissements ordinaires routes et voie s de communication	
2 800.00	2 800	44	Revenus financiers	2 800.00
2 800.00	2 800	447	Revenus des immeubles PA	2 800.00
2 800.00	2 800	4470	Loyers et fermages, immeubles PA	2 800.00
2 800.00	2 800	4470.01	Revenus location	2 800.00

Comptes 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.			Comptes 2024 Charges Fr. Revenus Fr.	Ecart s 2024 Fr. %
		82	Sylviculture		
200.00	3 200		Charges	161 590.10	158 390 + 4949.69
303 078.03			Revenus	203 556.91	203 557 +
	3 200 -		Excédent de charges		
302 878.03 +			Excédent de revenus	41 966.81	
		820	Sylviculture		
200.00	3 200		Charges	161 590.10	158 390 + 4949.69
303 078.03			Revenus	203 556.91	203 557 +
	3 200 -		Excédent de charges		
302 878.03 +			Excédent de revenus	41 966.81	
	3 000	31	Charges de biens et services et autres c harges d'exploitation	161 390.10	158 390 + 5279.67
	3 000	313	Prestations de services et honoraires		3 000 -
	3 000	3130	Prestations de services de tiers		3 000 -
	3 000	3130.03	Frais de coupe et de transport		3 000 -
		314	Réfection et entretien courants	161 390.10	161 390 +
		3145	Entretien des forêts	161 390.10	161 390 +
		3145.01	Frais d'entretien des forêts	161 390.10	161 390 +
200.00	200	36	Charges de transfert	200.00	
200.00	200	363	Subventions à des collectivités publique s et à des tiers	200.00	
200.00	200	3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	200.00	
200.00	200	3636.01	Cotisations aux associations	200.00	
303 078.03		4	REVENUS	203 556.91	203 557 +
		42	Taxes et redevances	7 036.20	7 036 +
		425	Recette sur ventes	7 036.20	7 036 +
		4250.00	Ventes de bois	7 036.20	7 036 +
271 718.03		43	Revenus divers		
271 718.03		430	Revenus d'exploitation divers		
271 718.03		4309	Autres revenus d'exploitation		
271 718.03		4309.00	Autres revenus d'exploitation		
		45	Prélèvements sur les fonds et financemen ts spéciaux	71 080.71	71 081 +
		451	Prélèvements sur les fonds et financemen ts spéciaux comme capital propre	71 080.71	71 081 +
		4510.00	Prélèvements s/financements spéciaux CP	71 080.71	71 081 +

Comptes 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.			Comptes 2024		Ecart s 2024	
				Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
		820	Sylviculture				
31 360.00		46	Revenus de transferts		125 440.00	125 440 +	
31 360.00		463	Subventions de collectivités publiques e t de tiers		125 440.00	125 440 +	
31 360.00		4631.00	Subventions du cantons		125 440.00	125 440 +	

Comptes 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.		Comptes 2024 Charges Fr. Revenus Fr.	Ecart 2024 Fr. %
		9 FINANCES ET IMPOTS		
291 931.82	300 750	Charges	314 078.58	13 329 + 4.43
519 231.08	566 500	Revenus	548 153.09	18 347 - 3.24
227 299.26 +	265 750 +	Excédent de revenus	234 074.51	
		91 Impôts		
20 477.85	19 500	Charges	21 589.85	2 090 + 10.72
20 477.85 -	19 500 -	Revenus		
		Excédent de charges	21 589.85	
		910 Impôts personnes physiques		
20 477.85	19 500	Charges	21 589.85	2 090 + 10.72
20 477.85 -	19 500 -	Revenus		
		Excédent de charges	21 589.85	
20 477.85	19 500	31 Charges de biens et services et autres c harges d'exploitation	21 589.85	2 090 + 10.72
20 477.85	19 500	313 Prestations de services et honoraires	21 589.85	2 090 + 10.72
20 477.85	19 500	3137 Impôts et taxes	21 589.85	2 090 + 10.72
20 477.85	19 500	3137.01 Impôt cantonal et communal	21 589.85	2 090 + 10.72
		96 Administration de la fortune et de la de tte		
271 453.97	281 250	Charges	292 488.73	11 239 + 4.00
519 231.08	566 500	Revenus	548 153.09	18 347 - 3.24
247 777.11 +	285 250 +	Excédent de revenus	255 664.36	
		961 Intérêts		
23 556.80	21 600	Charges	21 502.35	98 - 0.45
23 556.80 -	21 600 -	Revenus		
		Excédent de charges	21 502.35	
23 556.80	21 600	34 Charges financières	21 502.35	98 - 0.45
23 556.80	21 600	340 Charges d'intérêts	21 502.35	98 - 0.45
20 550.50	19 200	3406.01 Intérêts des prêts et des dettes	19 146.05	54 - 0.28
3 006.30	2 400	3406.02 Intérêts emprunt fds propres Comba SA	2 356.30	44 - 1.82

Comptes 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.			Comptes 2024		Ecart s 2024	
				Charges Fr.	Revenus Fr.	Fr.	%
		963	Immeubles et titres du patrimoine financ ier				
247 897.17	259 650		Charges	270 986.38		11 336 +	4.37
519 231.08	566 500		Revenus		548 153.09	18 347 -	3.24
271 333.91 +	306 850 +		Excédent de revenus	277 166.71			
245 378.73	256 150	34	Charges financières	268 076.83		11 927 +	4.66
99 292.92	89 550	343	Charges pour biens-fonds, patrimoine fin ancier	99 907.67		10 358 +	11.57
81 282.49	75 200	3431	Entretien courant, biens-fonds PF	77 720.17		2 520 +	3.35
81 079.69	75 000	3431.01	Frais d'exploitation réseau EP	77 464.37		2 464 +	3.29
202.80	200	3431.02	Frais d'exploitation vignes	255.80		56 +	27.90
18 010.43	14 350	3439	Autres charges des biens-fonds PF	22 187.50		7 838 +	54.62
12 667.83	9 000	3439.01	Electricité	16 793.80		7 794 +	86.60
5 342.60	5 350	3439.02	Primes d'assurances	5 393.70		44 +	0.82
146 085.81	166 600	344	Réévaluations, immobilisations PF	168 169.16		1 569 +	0.94
146 085.81	166 600	3441	Réévaluation - Immobilisations corporell es PF	168 169.16		1 569 +	0.94
146 085.81	166 600	3441.01	Réévaluation immobilisations corporelles PF	168 169.16		1 569 +	0.94
2 518.44	3 500	36	Charges de transfert	2 909.55		590 -	16.87
2 518.44	3 500	363	Subventions à des collectivités publique s et à des tiers	2 909.55		590 -	16.87
2 518.44	3 500	3632	Subventions aux communes et aux associat ions intercommunales	2 909.55		590 -	16.87
2 518.44	3 500	3632.01	Participation Etat VS frais d'analyse	2 909.55		590 -	16.87
79 451.98	79 200	42	Taxes et redevances		91 387.60	12 188 +	15.39
79 451.98	79 200	424	Taxes d'utilisation et taxes pour presta tions de service		91 387.60	12 188 +	15.39
79 451.98	79 200	4240	Taxes d'utilisation et taxes pour presta tions de services		91 387.60	12 188 +	15.39
48 251.98	48 000	4240.01	Comba SA, redevances		57 067.60	9 068 +	18.89
31 200.00	31 200	4240.02	Comba SA, participation		34 320.00	3 120 +	10.00
439 779.10	487 300	44	Revenus financiers		456 765.49	30 535 -	6.27
439 779.10	487 300	443	Produit des immeubles du PF		456 765.49	30 535 -	6.27
2 324.00	2 300	4430	Loyers et fermages, immeubles du PF		1 908.00	392 -	17.04
2 324.00	2 300	4430.01	Revenus locations vignes		1 908.00	392 -	17.04
437 455.10	485 000	4439	Autres produits d'immeubles PF		454 857.49	30 143 -	6.21
339 894.10	385 000	4439.01	Vente eau potable autres communes		356 276.60	28 723 -	7.46
97 561.00	100 000	4439.02	Vente eau potable commune d'Arbaz		98 580.89	1 419 -	1.42

ADMINISTRATION GENERALE

Comptes 2024	
<u>Charges Fr.</u>	<u>Revenus Fr.</u>

Comptes 2023 Fr.	Budget 2024 Fr.			Comptes 2024 Charges Fr. Revenus Fr.
		9	FINANCES ET IMPOTS	
			Dépenses	
79 200.00			Recettes	
79 200.00 +			Investissements nets	
		96	Administration de la fortune et de la dette	
			Dépenses	
79 200.00			Recettes	
79 200.00 +			Investissements nets	
		963	Immeubles et titres du patrimoine financier	
			Dépenses	
79 200.00			Recettes	
79 200.00 +			Investissements nets	
79 200.00		64	Remboursement de prêts	
79 200.00		644	Entreprises publiques	
79 200.00		6440	Remboursement de prêts aux entreprises publiques	
79 200.00		-	Rbst prêt Comba Energies SA	

Balance des comptes

Exercice 2024 Ecritures du 01.01.2024 au 31.12.2024
Comptes 1 à 2999.00

Ecritures traitées
Engagés Toutes
Oui

Compte	Libellé	31.12.2024	31.12.2023	Ecart	%
1	<u>Actif</u>	3,739,517.43	3,511,587.25	227,930.18	6%
10	Patrimoine financier	3,299,216.43	3,070,286.25	228,930.18	6%
100	Disponibilités et placements à court ter	953,254.78	767,965.78	185,289.00	19%
1002	Banque	953,254.78	767,965.78	185,289.00	19%
1002.00	Banque Raiffeisen 61830.90	877,692.91	696,684.93	181,007.98	21%
1002.01	Banque Raiffeisen 61830.83 (Fds reboisem	71,539.47	71,280.85	258.62	0%
1002.03	BCVs 0332.6100.9	4,022.40	0.00	4,022.40	100%
101	Créances	51,538.15	74,240.46	22,702.31-	-44%
1011	Comptes courants avec des tiers	46,549.04	39,135.40	7,413.64	15%
1011.00	Municipalité, compte courant	46,549.04	39,135.40	7,413.64	16%
1019	Autres créances	4,989.11	35,105.06	30,115.95-	-603%
1019.00	TVA Investissements	4,175.80	31,754.54	27,578.74-	-660%
1019.01	TVA Fonctionnement	672.98	3,241.68	2,568.70-	-382%
1019.02	Impôt anticipé à récupérer	140.33	108.84	31.49	22%
104	Actifs de régularisation	61,373.50	355,080.01	293,706.51-	-478%
1041	Charges de biens et services et autres c	61,373.50	355,080.01	293,706.51-	-478%
1041.00	Recettes à encaisser	61,373.50	355,080.01	293,706.51-	-479%
107	Placements financiers	0.00	0.00	0.00	0%
1070	Actions et parts sociales	0.00	0.00	0.00	0%
1070.00	Actions et parts sociales PF	0.00	0.00	0.00	0%
108	Immobilisations corporelles PF	2,233,050.00	1,873,000.00	360,050.00	16%
1089	Autres immobilisations corporelles PF	2,233,050.00	1,873,000.00	360,050.00	16%
1089.00	Réseau eau potable Gô	10,200.00	11,000.00	800.00-	-8%
1089.01	Station d'ultrafiltration	820,800.00	740,000.00	80,800.00	10%
1089.02	Conduites réseau eau potable	752,400.00	809,000.00	56,600.00-	-8%

Balance des comptes

Exercice 2024 Ecritures du 01.01.2024 au 31.12.2024
Comptes 1 à 2999.00

Ecritures traitées
Engagés Toutes
Oui

Compte	Libellé	31.12.2024	31.12.2023	Ecart	%
1	Actif	3,739,517.43	3,511,587.25	227,930.18	6%
1089.03	Sources et captations eau potable	41,800.00	45,000.00	3,200.00-	-8%
1089.04	Réservoirs eau potable	606,000.00	266,000.00	340,000.00	56%
1089.05	Vignes (avec guérite)	1,850.00	2,000.00	150.00-	-8%
14	Patrimoine administratif	440,301.00	441,301.00	1,000.00-	0%
140	Immobilisations corporelles PA	141,001.00	142,001.00	1,000.00-	0%
1400	Terrains PA	35,000.00	35,000.00	0.00	0%
1400.00	Terrains	35,000.00	35,000.00	0.00	0%
1401	Routes / voies de communication	13,000.00	14,000.00	1,000.00-	-7%
1401.00	Routes d'alpage	13,000.00	14,000.00	1,000.00-	-8%
1404	Terrains bâtis	1.00	1.00	0.00	0%
1404.00	Alpage de Métal (avec chottes)	1.00	1.00	0.00	0%
1405	Forêts / Alpages	93,000.00	93,000.00	0.00	0%
1405.00	Forêts	93,000.00	93,000.00	0.00	0%
144	Prêts	217,800.00	217,800.00	0.00	0%
1444	Prêts aux entreprises publiques	217,800.00	217,800.00	0.00	0%
1444.00	Prêt à Comba Energies SA	217,800.00	217,800.00	0.00	0%
145	Participations, capital social	81,500.00	81,500.00	0.00	0%
1454	Participations aux entreprises publiques	81,500.00	81,500.00	0.00	0%
1454.00	Actions Comba Energies Sa	81,500.00	81,500.00	0.00	0%

Balance des comptes

Exercice 2024 Ecritures du 01.01.2024 au 31.12.2024
Comptes 1 à 2999.00

Ecritures traitées
Engagés Toutes
Oui

Compte	Libellé	31.12.2024	31.12.2023	Ecart	%
2	<u>Passif</u>	3,452,664.56-	3,511,587.25-	58,922.69	-1%
20	Capitaux de tiers	1,081,567.96-	1,069,409.94-	12,158.02-	1%
200	Engagements courants	187,085.50-	88,953.15-	98,132.35-	52%
2000	Engagements courants provenant de livrai	187,085.50-	88,953.15-	98,132.35-	52%
2000.00	Créanciers	187,085.50-	88,953.15-	98,132.35-	52%
2001	Comptes courants avec des tiers	0.00	0.00	0.00	0%
2001.00	Municipalité, compte courant	0.00	0.00	0.00	0%
201	Engagements financiers à court terme	10,482.46-	20,456.79-	9,974.33	-95%
2010	Engagements envers des intermédiaires fi	0.00	1,182.25-	1,182.25	0%
2010.03	BCVs 0332.6100.9	0.00	1,182.25-	1,182.25	0%
2019	Autres engagements financiers à court te	10,482.46-	19,274.54-	8,792.08	-83%
2019.00	Créancier TVA	10,482.46-	19,274.54-	8,792.08	-84%
206	Engagements financiers à long terme	884,000.00-	960,000.00-	76,000.00	-8%
2064	Prêts, reconnaissances de dettes	884,000.00-	960,000.00-	76,000.00	-8%
2064.00	Raiffeisen 61830.28 (Fds propres Comba S	60,000.00-	80,000.00-	20,000.00	-33%
2064.01	Raiffeisen 61830.46 (UF2)	414,000.00-	450,000.00-	36,000.00	-9%
2064.02	BCVs 0332.6100.9 (UF3)	410,000.00-	430,000.00-	20,000.00	-5%
29	Capitaux propres	2,371,096.60-	2,442,177.31-	71,080.71	-2%
291	Fonds enregistrés sous capital propre	0.00	71,080.71-	71,080.71	0%
2910	Fonds enregistrés sous capital propre	0.00	71,080.71-	71,080.71	0%
2910.00	Fonds de reboisement	0.00	71,080.71-	71,080.71	0%
299	Excédent/découvert du bilan	2,371,096.60-	2,371,096.60-	0.00	0%
2999	Résultats cumulés des années précédentes	2,371,096.60-	2,371,096.60-	0.00	0%
2999.00	Fortune nette	2,371,096.60-	2,371,096.60-	0.00	0%

Balance des comptes

Exercice 2024 Ecritures du 01.01.2024 au 31.12.2024
Comptes 1 à 2999.00

Ecritures traitées
Engagés Toutes
Oui

Compte	Libellé	31.12.2024	31.12.2023	Ecart	%
Total		286,852.87	0.00	286,852.87	100%

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la commune d'Arbaz

1. Base légale

L'établissement du compte de la commune d'Arbaz se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La commune d'Arbaz se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.00.

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 07 Recettes fiscales

- Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 0.00

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 20'000.00 par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.00.

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 20'000.00 par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)
Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)
Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)
Forêts : 0% (compte bilan 1405)
Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)
Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10% à 100%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 0.00

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 0.00

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de

la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 0.00

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2024 à l'Assemblée bourgeoisiale de la BOURGEOISIE d'ARBAZ

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Bourgeoisie d'Arbaz**, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la **Bourgeoisie d'Arbaz**, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil bourgeoisial, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- l'endettement de la Bourgeoisie d'Arbaz est considéré comme nul,
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie d'Arbaz est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 19 mai 2025

NOFIVAL SA
ASR 501643



Mathias Pellaud
Réviseur agréé
Réviseur responsable



Laura Lambiel
Révisseure agréée